



COALITION CENTRAFRICAINE POUR LA COUR PENALE
INTERNATIONALE
(CCPI)

Email : coalitioncpi_rca@yahoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

C'est avec soulagement que la Coalition Centrafricaine pour la Cour Pénale Internationale a appris, la décision rendue le 22 mars 2017, par la Chambre de première instance VII de la Cour Pénale Internationale dans l'affaire, Le Procureur C. Jean- Pierre **BE MBA GOMBO** et autres relative aux faux témoignages livrés par des témoins de la Défense de sieur **Jean Pierre BEMBA GOMBO**.

Cette décision vient une fois de plus renforcer la volonté de Justice Internationale dans sa lutte contre l'impunité sous toutes ses formes.

La Coalition Centrafricaine pour la Cour Pénale Internationale saisit cette occasion pour rappeler aux ***Criminels et Prédateurs*** qui continuent de rallonger la souffrance des populations Centrafricaines à travers de graves et systématiques violations des droits de l'homme que, « ***nul ne peut échapper indéfiniment à la Justice*** » et que ces criminels seront rattrapés même dans leurs derniers retranchements.

Enfin, la Coalition Centrafricaine de la Cour Pénale Internationale réaffirme sa disponibilité à soutenir les efforts de la Cour Pénale Internationale dans la lutte contre l'impunité ainsi que sa collaboration, dans la mise en place de la Cour Pénale Spéciale en République Centrafricaine pour une Justice équitable, et permettre aux victimes d'avoir droit à la vérité et la réparation.

Fait à Bangui, le 27 mars 2017

Pour la Coalition

Le Coordonnateur Adjoint



Me Bruno Hyacinthe GBIEGBA